

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **98 (1962)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

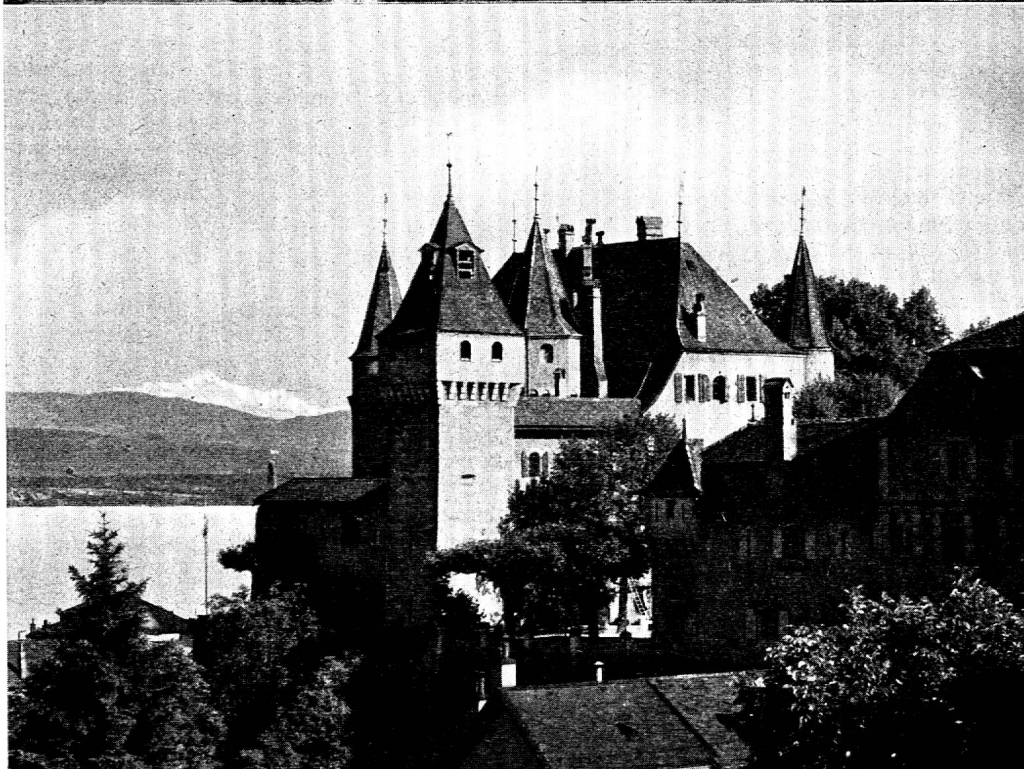
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



St-Cergue,
Nyon



et le Mont-Blanc

VAUD**VAUD**

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Cours de perfectionnement SPV de Crêt-Bérard

I Géographie - Degré moyen

Découvrir, s'enrichir, approfondir, construire : c'est le cours de géographie que nous suivons à Crêt-Bérard.

Le feu pétille dans la vaste cheminée. Une quinzaine de participantes s'affairent autour de la longue table ovale. Ciseaux, règles métriques, tubes de colle, crayons de couleurs, encres de Chine fraternisent sur le plateau.

Quel chaleureux merci nous adressons à nos collègues dévoués Mlle Berney, M. Falconnier pour la riche moisson apportée ici.

Dans nos gerbes moissonnées :

1. Un flanellographe du canton de Vaud, des symboles rouges, bruns, noirs à y appliquer avec des tissus de coton bleu pour les rivières.

2. Un joyeux relief de la vallée de Joux, coloré et vivant.

3. Un austère diorama des Alpes vaudoises.

4. En bristol, une série de vallées : encaissée, élargie, canalisée.

5. En pliages : l'avert et le revers, sapin et chalets. La voûte céleste, nocturne et diurne, pour situer les points cardinaux.

6. D'excellents conseils en cahier ! Fabriquer des boussoles, bricoler. Bricoler pour la plus grande joie de nos gosses et de la nôtre.

Encore merci.

A. Luther

II La géographie par le travail manuel

Quand on a enseigné quelque peu, on s'aperçoit qu'il est souvent difficile d'amener l'enfant à dominer les faits géographiques et cosmographiques. Et pourtant, nous sommes là pour augmenter non seulement ses connaissances, mais aussi ses pouvoirs. Il a en général les moyens, encore faut-il lui donner l'occasion de les mettre en œuvre.

C'est pourquoi notre collègue et ami Gaston Falconnier, de Lausanne, est monté lui aussi à Crêt-Bérard où il a donné à chaque groupe d'étudiants-géographes quelques heures de travaux pratiques. Quel entrain ! Quelle verve communicative !

A peine assis, vous avez empoigné des ciseaux, découpé une fenêtre en croissant dans de la carte noire, ajusté par là-dessus un cercle et un rectangle de papier translucide ; et voici expliqués en 2 temps 3 mouvements l'aurore, le crépuscule, le jour et le bleu du ciel, la profondeur de la nuit, l'ascension du soleil, l'allongement de l'ombre, la disparition des étoiles au petit jour, la vision des étoiles en plein jour par les astronautes : de la cosmographie mise au niveau de l'enfant de 6 ans, au niveau de la candeur qui dit encore avec gravité : « pourquoi ? ». Avec ce simple rond de papier calque, vous aurez comme le Petit Prince tous les couchers de soleil que pourrait désirer le vague de votre âme.

Mais ce n'est qu'un apéritif. Pliez 2 fois cette feuille, arrondissez en gouttière, posez sur ce carton : c'est le Jura bâlois avec ses tunnels et la cluse de l'Aar.

Pliez cette autre feuille ainsi, ainsi, puis comme ça, c'est le Gothard ; et parlons de nord, de sud, d'amont, d'aval, de col, de tunnel, d'autoroutes internationales, de migrations ethniques...

Si l'élève ne possède pas encore son pays, alors qu'il mette plus encore la main à la pâte... ? Oui ! à la pâte de papier, qu'il brasse, qu'il malaxe, qu'il dessine, qu'il calcule, qu'il mesure, qu'il modèle les cimes, qu'il creuse les vallées à l'instar de Gargantua, qu'il polisse et peigne, et raisonne. Après cette aventure, il ne s'avisera plus de faire couler les rivières vers le haut, ni de faire passer par Andermatt le canal du Rhône au Rhin.

Et j'en passe.

Merci, cher collègue, pour ces 2 riches heures.

Jacques Blanc

A quel âge peut-on commencer à employer les réglottes Cuisenaire ?

M. Biollaz nous prie de publier les lignes suivantes à propos de l'emploi des réglottes.

Les réglottes Cuisenaire, me disait un jour W. Servais, président de l'Association belge des professeurs de mathématiques, nous les employons du jardin d'enfants (trois ans) à l'université.

Faut-il entendre par là que la maîtresse enfantine va désormais faire *calculer* les bambins de quatre ans et obtenir d'eux des performances comparables à celles d'Inaudi ?

Ce serait se méprendre dangereusement et attester qu'on n'a compris ni la psychologie sur laquelle s'appuie le nouvel enseignement du calcul, ni la valeur essentielle d'un matériel comme celui de Georges Cuisenaire.

La psychologie de l'enfant a le grand mérite de nous montrer que les processus fondamentaux, qui servent de substructure au calcul arithmétique, sont constitués par un ensemble d'opérations qui sont elles-mêmes indépendantes du nombre. Je peux accomplir concrètement les actions qui consistent à additionner, à retrancher, à multiplier et à diviser, sans jamais faire appel au nombre. Cela revient à dire que ces opérations de base sont d'une nature surtout *qualitative*. L'enfant, même très jeune, accomplit, dans ces jeux, une multitude d'actions qualitatives. C'est ainsi d'ailleurs que la nature assure le montage de la machine cérébrale. Mettre des réglottes entre les mains des petits, c'est les inviter à prolonger leurs jeux, avec cette seule différence que, les réglottes constituant un ensemble d'éléments fortement structurés, ces jeux acquerront, sans que l'enfant s'en aperçoive, un certain caractère de précision et de systématisation.

Caleb Gattegno donne, dans le livre 1 de sa collection *L'arithmétique avec les nombres en couleurs*, de multiples exemples de ce que peut — et doit être cette première initiation qualitative des petits à la science des nombres.

Chacun trouvera des exercices nouveaux et je peux prédire à ceux d'entre nous qui les chercheront et les inventeront, des moments de grande joie. Ils auront le bonheur, s'étant débarrassés du fardeau encombrant des nombres, de sentir qu'ils se seront approchés de l'essence même des vérités mathématiques.

Le temps n'est plus où il suffisait d'apprendre aux enfants les quatre opérations de l'arithmétique. Il faut aujourd'hui disposer les esprits à penser « mathématiquement ». Cette tâche nouvelle, qui s'impose aux

(Suite page 716)



Fatigue chez l'écolier



A nos lecteurs : directeurs, inspecteurs, médecins, professeurs, instituteurs et parents

Notre collaborateur, M. A. Ischer, directeur des études pédagogiques à Neuchâtel, participera du 13 au 15 décembre 1962, à un séminaire du Centre international de l'Enfance (dépendant de l'OMS et de l'UNESCO), présidé par le professeur Jean Piaget et consacré à la **fatigue chez l'écolier**.

Pour compléter ses idées et ses observations personnelles sur ce sujet, M. Ischer ose espérer que les lecteurs de notre journal voudront bien lui communiquer leurs propres constatations et réflexions sur les causes de la fatigue chez leurs enfants, leurs élèves ou leurs patients.

Pour faciliter cette collaboration, il a divisé le sujet en plusieurs rubriques et il prie ses correspondants de bien vouloir employer des feuilles différentes pour chacune d'elle en n'écrivant que d'un côté de la feuille pour faciliter le dépouillement.

A de brèves affirmations dont l'utilité serait secondaire, M. Ischer préférerait des relations d'observations, des développements avec exemples ou fondés, éventuellement, sur des statistiques. Mieux vaudrait laisser de côté certaines questions pour répondre aussi complètement que possible à d'autres sur lesquelles le correspondant est plus exactement renseigné.

Comme M. Ischer a été convoqué tardivement à ce séminaire et qu'il doit communiquer avant le 1er décembre les points principaux sur lesquels il interviendra, il ne pourra qu'imparfaitement tirer parti des renseignements qui lui parviendraient après le 28 novembre.

Nous sommes persuadé que tous nos lecteurs qui peuvent fournir d'utiles renseignements se feront un devoir de les communiquer à **M. Ischer, av. de la Gare 8, Neuchâtel**. Les personnes qui ont connaissance de travaux sur le sujet ou qui se sont livrées à des recherches voudront bien les citer ou en résumer les conclusions. D'avance, M. Ischer et notre rédaction leur disent leur très vive reconnaissance. *A. Chabloz*.

Voici la liste des rubriques, suivies de quelques suggestions qui n'ont d'ailleurs rien de limitatif.

I a (et I f). — Aspect physiologique et typologique du problème.

Quelles sortes d'enfants prédisposés à la fatigue, les nerveux, les lents, les sanguins ? — Comparaison par âge. — Lesquels atteints de préférence : les intellectuels entre autres ? — A quel âge physique ? — La fatigue est-elle responsable du manque de concentration de vos élèves ? — Cas des handicapés physiques et physiologiques (asthme, végétations, gauchers).

I b. — Fatigue et croissance.

Utilité de la fiche médicale, des graphiques scolaires (poids et taille) — Age de croissance, fatigue se manifestant. — Observations des paliers de croissance. — Intérêt des liaisons médecins-enseignants.

I c. — Fatigue et alimentation.

Importance ? — Rendement de 14.00 à 15.00 ? — Repas important le soir, pique-nique à midi ? — Distributions scolaires de lait, de vitamines, de fruits ? — Familles

végétariennes ou alimentation par « conserves » ? — Alcool.

I d. — Fatigue et sommeil.

Rendement le lundi, le lendemain d'une fête, d'une soirée ? — Tension avant un événement (fête, week-end, vacances). — Radio et télévision. — Rôle des sociétés. — Enquête sur le nombre d'heures de sommeil des enfants. — Effets quartiers bruyants ?

I e. — Fatigue physique et intellectuelle.

Travail des enfants (porteurs, commissionnaires). — Enfants des paysans, participant aux travaux des champs ? — Fatigue des enfants « forcés » par les parents.

II a. — Fatigue et condition de la vie familiale.

Logements exigus, bruits domestiques. — Sorties des parents. — Enfants aux manifestations pour adultes. — Mesures de police cinémas — Circuit kilométrique du week-end. — Repas irréguliers. — Enfants de commerçants, de parents suroccupés. — Mère hors du foyer.

II b. — Attitude des parents à l'égard de la fatigue.

Parents démissionnaires ? — Trop scrupuleux ? — Mésentente conjugale, répercussions sur la fatigue des écoliers.

III a. — Conditions de travail en milieu scolaire.

Situation du bâtiment scolaire (route bruyante, chantiers) — Dégagements et préaux insuffisants. — Déplacements difficiles, trop longs. — Comparer les divers découpages hebdomadaires : 6 jours, 5 jours. — Réflexion sur les heures de travail hebdomadaires selon l'âge. — Répartition des vacances. — Vacances blanches ?

III b. — Méthodes de travail en milieu scolaire.

Tension des classes « caporalisées ». — Classes assises, bras croisés. — Fatigue due au babil, déplacements nombreux, manque d'intérêt ou à l'excitation due à trop d'intérêt, temps examens. — Alternance écrit et oral. — Horaire et fréquence des récréations. — Diminution des devoirs à domicile (suppression pour le lundi, pendant les congés et les vacances).

III c. — Surcharge des programmes scolaires.

Critique des programmes. — Quantité, adaptation aux stades de l'intelligence, intérêt. — Disciplines les plus fatigantes suivant l'âge. Scolarisation prématurée. — Jardins d'enfants sans programme formel. — Allègement des programmes (prévisions).

III d. — Travail et loisir en milieu scolaire.

Moyens de diminuer la fatigue et la tension : options, occupations manuelles, artistiques, physiques, sorties. Moyens plus efficaces : travaux de Pirenne, Roller, Cuisenaire, Pauli. — Connaître les résultats de la pédagogie expérimentale. — Que penser du principe : « Tayloriser l'enseignement pour valoriser l'éducation », d'où drill matinal et l'après-midi, travaux moins astreignants.

pédagogues, pourrait se présenter à nous comme monstrueuse. Fort heureusement, il n'en est rien puisque nos maîtres à penser — les psychologues — nous révèlent des pouvoirs insoupçonnés : les premiers balbutiements de la pensée enfantine sont déjà chargés de mathématiques. Offrons à cette pensée la possibilité de se donner carrière — en proposant, encore, une fois, des situations qualitatives à la sagacité des petits — et nous la verrons produire ultérieurement des fruits rationnels de belle venue.

Les réglettes, ou tout autre matériel intelligemment conçu, ont leur place au jardin d'enfants, à une seule condition cependant : qu'elles servent à peu près exclusivement à assurer l'ajustement des mécanismes fondamentaux de la pensée, mécanismes qui, dans leur nature intrinsèque, n'ont rien à voir avec les nombres.

Ces quelques remarques s'appuient sur des travaux récents faits dans quelques classes et qui nous ont permis d'aborder, sans jamais parler « nombres » les opérations fondamentales des fractions ordinaires. Nous avons pu aussi expliquer, au moyen de simples et multiples manipulations de réglettes, le mécanisme des additions et des soustractions avec retenues.

S. Roller.

Indice des prix à la consommation et allocation complémentaire.

L'article 54 du « Statut général des fonctions publiques cantonales » dit, dans son deuxième alinéa :

« Si l'indice officiel du coût de la vie augmente ou baisse de 3 points ou plus, par rapport à l'indice pris en considération lors de la dernière modification de l'allocation complémentaire, celle-ci est modifiée. La décision prend effet au 1er janvier qui suit la variation constatée. La commission paritaire est consultée. »

Indice actuel (modification possible jusqu'en décembre)	198,5
Dernier indice pris en considération	191,5
Différence	7.—

Ces 7 points se traduisent en % du traitement, ce qui donne :

$$\frac{7 \times 100}{191,5} = 3,65\%$$

C'est donc sur ces bases — sous réserve des modifications pouvant intervenir jusqu'en décembre, d'une part, des décisions de la commission paritaire et en dernier ressort du Conseil d'Etat, d'autre part — que l'Office du personnel fera ses calculs pour que les traitements de janvier 1963 soient déjà modifiés dans ce sens.

Cela représente un très gros travail. Nous l'en remercions dès maintenant.

R. S.

Poste au concours

Délai d'inscription : 24 novembre 1962

MONTREUX : Directeur des écoles. Indemnité de direction : Fr. 3200.—. Obligation d'habiter le territoire de la commune de Montreux. Brevet de maître de classe supérieure ou titre universitaire exigé. Entrée en fonctions : 1er janvier 1963.

Guilde de Travail

Techniques Freinet

La Commission enfantine a tenu sa dernière séance dans la classe de Mme Vaucher à La Tour-de-Peilz. Il est particulièrement réjouissant de signaler dans cette classe de 3e primaire, la naissance d'un journal : « Arlequin ». Autre innovation, les enfants ont à leur disposition des ateliers, nous en avons admiré les belles créations : peintures, monotypes, etc.

Mlle Gebhard nous présenta ensuite un jeu dramatique libre dont textes et costumes étaient imaginés par les enfants. Clichés et sommaires reflétaient la joie.

Pouvez-vous vous procurer une lampe à projection ? Alors n'hésitez pas à demander aussi les diapos. Elles feront le plaisir de vos élèves et le vôtre.

Ch. Ch.

Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires

Les cours de dessin artistique sont complets ; aucune nouvelle inscription ne peut être acceptée sauf pour le cours C (dédoublé) du 16 janvier.

Le comité

Maîtres de dessin

Reprise des séances, samedi 24 novembre à 14 h. 30, salle de dessin de l'Ecole normale. Ordre du jour : 1. Programme de l'hiver ; 2. Initiation artistique, causerie avec clichés, par G. Mousson ; 3. Examen de travaux d'élèves.

Invitation cordiale à tous.

C.-E. Hausammann, secrétaire.

Mémento

- 17.11.62 : Assemblée générale des maîtres de TM et de cl. OP.
- 17.11.62 : SVTM : Cours de maroquinerie.
- 21.11.62 : SVTM : Dessin : Travaux aux crayons de couleur.
- 22.11.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 24.11.62 : Maîtres de dessin : reprise des séances, 14 h. 30, E.N.
- 28.11.62 : SVTM : Cours d'activités manuelles au degré inférieur.
- 29.11.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 1.12.62 : SVTM : Assoc. vaud. des maîtres de cl. supérieures : assemblée annuelle, 14 h., Aula de l'Ecole normale.
- 1.12.62 : AVMG : Cours de volley-ball.
- 5.12.62 : SVTM : Dessin : la gouache.
- 6.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 8-9.12.62 : AVMG : Patinage artistique, hockey, Villars.
- 12.12.62 : SVTM : Dessin : la gouache.
- 13.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 15-16.12.62 : AVMG : Ski : mise en condition, Bretaye.
- 20.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 26-31.12.62 : Cours d'hiver de la SSMG.
- 10. 1.63 : SVTM : Cours : Papier de journal et collage.
- 23. 1.62 : SVTM : Cours : Plume et pinceau.
- 26. 1.63 : Congrès SPV.
- 2-3.2.63 : AVMG : Ski, Monts-Chevreuil.
- 9-10.2.63 : AVMG : Ski, excursion : Bretaye-Diablerets.
- 16-18.2.63 : AVMG : Ski, relâche, Verbier.
- 2-3.3.63 : AVMG : Ski, haute montagne : Rosa-Blanche.
- 1-6.4.63 : AVMG : Ski de printemps, ski de haute montagne, Bretaye, Zermatt, Les Grisons.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Activité hiver 1962-1963

Genre de cours	Durée	Lieu	Directeur
1. Patinage artistique	Novembre à février	Lausanne	A. Schlageter, av. Solange 6, Lausanne, 23 00 62.
2. Patinage artistique, hockey	8 et 9 décembre	Villars	J. Cl. Maccabez, Cheminet 54, Yverdon, 2 47 02 (024).
3. Hockey et enseignement du patin	Décembre à février	Yverdon	J. Cl. Maccabez, Yverdon.
4. Ski, mise en condition	15 et 16 décembre	Bretaye	J. J. Lambercy, Chasseur 13, Prilly, 25 84 55.
5. Ski	2 et 3 février	Monts-Chevreuils	R. Yersin, ch. de Rolliez 12, Vevey, 51 13 44.
6. Ski, excursion	9 et 10 février	Bretaye-Les Diablerets	J. J. Lambercy, Chasseur 13, Prilly.
7. Ski, relâche	16 et 18 février	Verbier	J. P. Paquier, ch. de Villardiez 18, Pully, 28 49 78.
8. Ski, haute montagne	2 et 3 mars	Rosa-Blanche	R. Martin, Trabandan 5, Lausanne, 23 48 74.
9. Ski de printemps	1 au 6 avril	Bretaye	D. Stuby, av. Vuillemin 32, Lausanne, 23 56 08.
10. Ski de printemps	1 au 6 avril	Zermatt	R. Yersin, av. de Rolliez 12, Vevey.
11. Ski, haute montagne	1 au 6 avril	Les Grisons	R. Martin, Trabandan 5, Lausanne, 23 48 74.

Remarques :

- L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur », si possible dans l'Education physique.
- Pour les cours 1, 2, 3, 4, 5, 6, remboursement de la moitié des frais de transport aux membres AVMG ; autres cours, pas d'indemnité.
- Aucun subside ne sera accordé à un nouveau membre dès la parution des cours.
- Inscription obligatoire auprès des directeurs de cours en respectant les délais indiqués lors de l'annonce détaillée dans les journaux.
- Des instructeurs qualifiés sont à la disposition de tout groupe du corps enseignant désirant des conseils pour l'organisation d'après-midi de sport, d'excursions, de camps de ski, etc... Les frais de l'instructeur seront pris en charge par l'AVMG.
- Possibilité de s'assurer auprès des directeurs de cours en s'annonçant au plus tard 3 jours avant l'ouverture du cours.

Le chef technique :
R. Yersin, Rolliez 13, Vevey
Tél. 51 13 44

Donne, donnons, donnez...

... des livres comme cadeaux de fin d'année. Et où les acheter d'une manière à la fois sympathique et utile ? A la « Journée du livre vaudois », bien sûr !...

En effet, l'Association des écrivains vaudois organise pour le **samedi 1er décembre**, à l'Hôtel de la Paix, sa 12e « journée », sorte de foire où très fraternellement auteurs et lecteurs se côtoient, parlent, échangent leurs impressions et boivent un verre ou une tasse de thé. L'acheteur s'en va, une pile de livres dédicacés sous le bras, l'insigne de la vente à la boutonnière ou au chapeau et le cœur joyeux. L'auteur, lui, est ému et reconnaissant. Il aime son pays et ses gens, c'est d'eux qu'il tire la substance de son œuvre. Il aime et la réciprocité qu'il espérait est réalité.

Du bénéfice que l'on espère, on se servira pour aider pour secourir d'autres écrivains, pour donner un prix à quelque œuvre attachante ou importante. Mais le vrai bénéfice est moral, on le devine.

Membres du corps enseignant, nous trouvons dans nos manuels scolaires des noms d'écrivains du pays. Plusieurs d'entre eux sont nos collègues, dans l'enseignement secondaire, mais aussi dans l'enseignement primaire. Une bonne occasion pour les rencontrer et apprendre à les mieux connaître... Et puis, il y aura l'hôte d'honneur : Georges Simenon que je n'ai pas besoin de vous présenter !

Le lecteur du soir

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, un projecteur cinématographique, 16 mm sonore, utilisé quelques heures. (A choix entre le MICRON XXV et le KODASCOPE.)

A la même adresse : 1 écran parlé 210 x 160.

1 LEITZ PRADO 250 pour diapos et films fixes.

Ecrire à l'administration de l'« Educateur » sous chiffre 4680, ou tél. (032) 2 84 67.

Pensez aux petits oiseaux



Visitez nos Expositions

à Lausanne

Rue César-Roux 14

à Genève

Rue de la Servette 69

Tél. (022) 34 93 10

**vous
meuble
pour
la
vie**

Revalorisation morale de la profession d'instituteur à Genève

Rapport de l'U.I.G.

Constatations

Depuis plus d'un quart de siècle, dans les pays développés de l'Occident, la profession d'instituteur a perdu peu à peu de son prestige et ne jouit plus ainsi, de la considération dont elle était entourée autrefois.

Cette dévalorisation morale se manifesta bientôt par un recrutement insuffisant du corps enseignant enfantine et primaire.

Les causes profondes de ce phénomène sont à rechercher dans des faits d'ordre général, caractérisant notre époque et les conditions locales, les seules sur lesquelles nous pouvons agir.

Faits d'ordre général

1) Rupture d'équilibre entre, d'une part, le développement accéléré de la science, de la technique, et de l'économie, d'autre part, la lente évolution des cadres de la société, en particulier des milieux culturels dont fait partie l'école.

2) Le renforcement du secteur privé aux dépens du secteur public qui réagit en accroissant de plus en plus l'emprise de l'Etat.

3) L'éclatement de la famille, d'où la crise actuelle de l'éducation : abdication de beaucoup trop de parents, tâche accrue de l'école, conflit de compétence.

4) La confusion des valeurs, d'où la baisse de la moralité publique et le mépris général de toute autorité par une jeunesse désorientée ou révoltée contre un état de fait dont elle n'est pas responsable.

Conditions locales

A Genève, nous constatons que :

1) La place modeste de l'instituteur dans l'échelle sociale — celle des fonctionnaires comme celle des enseignants — ne lui permet pas de tenir le rang qui lui revient au sein de l'élite du pays, si l'on tient compte de ses études et de sa formation professionnelle.

2) La grave pénurie d'institutrices et d'instituteurs et leur recrutement difficile nécessitent l'emploi d'un trop nombreux personnel non préparé.

3) La restriction des libertés de l'instituteur que ne connaît ni le maître secondaire ni le simple citoyen, empêchent l'enseignant primaire de remplir sa tâche dans des conditions satisfaisantes.

4) La défense du corps enseignant primaire par les autorités responsables, trop soucieuses de ménager l'opinion publique, n'est pas, en général, d'une efficacité suffisante.

5) L'application quasi inexistante des dispositions légales concernant la conduite des mineurs hors de l'école réduit à néant l'influence morale de l'instituteur.

6) La collaboration de l'école avec la famille n'est pas régulière, ancrée dans les esprits, mais occasionnelle, selon la bonne volonté des maîtres et des parents.

Le contact avec les milieux économiques n'a lieu que dans le cadre des associations professionnelles.

7) Le manque de coordination entre les enseignants

primaires et secondaires rend vains les contacts entre leurs corps enseignants respectifs et nuit à l'esprit de l'école dans son ensemble.

PROPOSITIONS DE L'UIG POUR REVALORISER A GENÈVE LA FONCTION D'INSTITUTEUR

I. Revalorisation matérielle

La dernière revalorisation générale des traitements des fonctionnaires ayant accru la marge, alors raisonnable, qui séparait les traitements des instituteurs de ceux des maîtres secondaires inférieurs (18 000 — 12 300 = 5700 marge initiale ; 23 400 — 18 600 = 4800 marge finale), nous demandons une réadaptation équitable des traitements, afin de situer l'instituteur, dans l'échelle sociale, à la place qui lui permettrait de mieux remplir la mission qui lui est confiée. Ce point fera l'objet d'un rapport ultérieur.

II. Assurer un recrutement suffisant

Assurer un recrutement suffisant pour enrayer la crise au plus vite. L'essentiel est de maintenir le niveau actuel de la profession en exigeant à l'entrée la maturité qui couronne des études secondaires complètes. Tout en approuvant la suppression du barrage que constituait le concours d'admission, l'UIG demande le maintien des études pédagogiques de trois ans, dans leur structure générale actuelle, dont l'année universitaire.

III. Liberté de l'instituteur

L'UIG n'accepte pas le principe que l'instituteur doit tout son temps à son enseignement. Elle demande en conséquence la fixation dans la loi du nombre d'heures consacrées aux leçons (comme pour l'enseignement secondaire) et du temps de présence obligatoire.

L'abrogation de la loi sur les incompatibilités, qui prive les serviteurs de l'Etat de Genève d'un droit constitutionnel reconnu à tous les autres citoyens, sera réclamée par l'intermédiaire de l'IF.

IV. La défense du corps enseignant par les autorités

a) *Par le chef du DIP*, sur la base d'une information complète et objective, à la suite soit d'interpellations au Grand Conseil, soit d'attaques dans la presse.

b) *Par les autorités municipales*, dont il attend une collaboration efficace et une certaine considération morale.

c) *Par le directeur de l'Enseignement primaire*, qui doit donner la possibilité à chaque instituteur de consulter les pièces de son dossier, s'il le demande.

d) *Par l'inspecteur*, sur l'appui duquel chaque maître doit pouvoir compter, — en cas de difficulté de quelque nature qu'elle soit ; — en cas de conflit avec des parents : communication immédiate de toute plainte orale ou écrite à l'intéressé, entrevue de conciliation.

e) *Dans le cadre de la séance des délégations*, il est du devoir de son président de tenir exactement au courant les délégués présents de toute affaire grave entre un instituteur et l'autorité.

V. L'application des dispositions légales concernant les mineurs

Les règles figurant dans les bulletins hebdomadaires concernant la conduite des mineurs hors de l'école,

étant journalièrement enfreintes sans que l'instituteur puisse intervenir efficacement, faute de l'appui des organes responsables, l'UIG demande :

- a) Une prise de contact entre les délégations de la police, de la justice, du DIP et du corps enseignant.
- b) La fixation d'une ligne de conduite commune.
- c) L'établissement d'une réglementation adéquate.
- d) L'application stricte des sanctions prévues pour chaque infraction.

VI. Les relations avec les parents et les milieux économiques

a) L'article 21 du règlement de l'enseignement primaire qui dit : « L'instituteur s'efforce de connaître les parents de ses élèves et d'être en rapport avec eux, afin d'obtenir, autant que possible, leur appui effectif dans sa tâche éducative » est de moins en moins efficace depuis que l'école se voit peu à peu contrainte de se substituer à la famille dans le domaine de l'éducation, qu'elle le veuille ou non.

La question des relations avec les parents doit être envisagée sur un tout autre plan que celui des « Associations de parents » de quartier ou de commune, ou de l'« Union Famille-Ecole » qui ne représente valablement ni la famille ni l'école, mais certains milieux économiques influents. La collaboration Ecole — Famille ne peut être féconde que si elle vise le seul bien de l'enfant, par des contacts réguliers et fréquents entre instituteurs et parents et la participation active des parents aux devoirs scolaires de leurs enfants (enquêtes, recherches).

b) Les contacts avec les milieux économiques, créés et organisés par l'UIG, doivent être poursuivis.

En conséquence, l'UIG demande :

Une prise de contact officielle avec l'Union Famille-Ecole ou tout autre association de parents afin de fixer le rôle qu'elle pourrait jouer dans le cadre des décisions prises.

VII. Coordination entre les enseignements primaires et secondaires

En attendant les résultats de l'expérimentation en cours d'une 7^e d'orientation pendant l'année scolaire 1962-63, l'UIG :

a) demande d'être mise au courant en ce qui concerne les décisions prises et le déroulement de l'expérience.

b) souhaite que l'introduction de ce cycle de 3 ans assure la liaison entre les enseignements du 1^{er} degré et du 2^e degré et permette à leurs corps enseignants respectifs de nouer des contacts plus étroits que par le passé.

CONCLUSION

Pouvons-nous avoir quelques illusions sur les effets de ces mesures, en admettant qu'elles soient toutes prises à notre entière satisfaction ?

Oui, si notre influence morale est assez continue et profonde pour modifier peu à peu le climat de notre école populaire où les enfants forgeront leur avenir sous nos yeux ! si nous avons tous conscience des responsabilités de plus en plus lourdes qui nous incombent et accomplissons notre devoir avec joie, alors seulement nous n'aurons plus besoin de parler de revalorisation morale : elle s'imposera d'elle-même.

P.S. — La commission chargée de rédiger un mémoire sur le dit sujet a travaillé deux ans. Elle n'a pu tenir compte, que dans une certaine mesure, de l'évolution des faits durant cette période. C'est pourquoi le Comité mixte de l'UIG a adopté le présent rapport qui est une mise au point du travail de la Commission, alors présidée par J. Eigenmann.

Succès de l'action Astural

M. W. Hutmacher, organisateur de cette action en faveur de la jeunesse genevoise, nous adresse le communiqué suivant pour l'« Educateur » :

Face aux problèmes de protection de l'enfance

Un grand geste de solidarité famille-école

A l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, l'ASTURAL a organisé une collecte dans les écoles publiques et privées de notre canton. Des sachets ont été distribués aux écoliers afin qu'ils y glissent — eux ou leurs parents — un don en faveur de la construction d'une maison capable d'accueillir un îlot familial de l'ASTURAL.

Le résultat de cette collecte est maintenant connu. Il dépasse les attentes les plus optimistes des organisateurs. Au total, Fr. 29 917,85 ont été recueillis, dont Fr. 20 570,75 dans les écoles primaires, Fr. 790,25 dans les écoles secondaires, et Fr. 1439,85 dans les écoles privées.

Autant qu'à ce résultat financier réjouissant, les organisateurs ont été sensibles à de nombreuses manifestations de sympathie : des dessins d'enfants, des mots d'encouragement étaient joints à bien des sachets. Si les parents ont manifestement aidé leurs enfants à répondre à l'appel de l'ASTURAL, l'on a pu constater que beaucoup de jeunes avaient littéralement vidé leur tirelire pour aider leurs camarades moins favorisés.

Que tous les parents, tous les maîtres et tous les écoliers soient ici remerciés de ce grand geste de solidarité. Dix enfants de notre canton auront leur maison grâce à la compréhension de tous.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Conférences officielles

Elles sont toujours très goûtées et viennent couper heureusement la longue période de travail de l'automne.

Cette fois-ci, le Département fit appel au distingué directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, M. Jean Gabus, organisateur de tant d'expositions vivantes et du plus haut intérêt. Il nous parla avec un dynamisme incomparable (celui qui lui permet de si nombreuses et étonnantes réalisations), de la conception inédite qu'il s'est faite du rôle du musée à notre époque.

Il retraça la genèse des expositions de ces dernières années, en montra toute la complexité. Nous avons pu ainsi mesurer un peu l'intelligence de cet admirable travail, la persévérance, le discernement et le succès de son auteur, qui tiennent du prodige. Cet exposé était l'invitation la plus opportune à visiter la présente exposition sur l'« Art précolombien ».

Au moment où la Réforme de l'enseignement revient en discussion, personne n'eut la naïveté de penser que le choix du sujet de la deuxième conférence était dû au hasard. Certes, nous avons subi le charme de notre belle langue par l'usage d'élégance toute

parisienne qu'en fit l'orateur, M. le professeur Tréheux. Le conférencier voit dans la culture beaucoup plus une aptitude de la conscience et de l'esprit que l'acquisition du savoir. Il reconnaît que le christianisme est le fond de la culture occidentale qui se trouve toutefois très proche des Grecs et des Latins par ses principes fondamentaux humains avant tout. Un homme cultivé est capable d'un jugement sain et il n'oppose pas à l'apport du nouveau une opinion sans appel. M. Tréheux est convaincu que l'étude des lettres et des arts romains est une condition essentielle de la culture et que le jour où le latin sera relégué au monde des savants sera le début d'un appauvrissement manifeste. Nous savons que des voix d'hommes de lettres même, parmi les plus autorisées, pensent que le monde actuel ne peut plus dilapider un temps précieux et

limité à cette discipline dont ils ne nient point, par ailleurs, la réelle valeur. — L'éternelle querelle subsiste, avec une acuité peut-être accrue. —

La matinée fut fort agréablement coupée par quelques pièces de musique classique jouées au piano par M. Pantillon, virtuose.

Le tout, enveloppé de la présidence toujours amène de M. Clottu que nous remercions des belles heures qu'ils nous a offertes.

W.G.

Recrues

M. Jacques Guyot, maître de dessin à La Chaux-de-Fonds, vient d'entrer dans la SPN-VPOD. Qu'il y soit le bienvenu, ainsi que Mlle Yvonne Rollier, institutrice à St-Blaise, qui vient d'être admise dans la société.

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



Vaudoise Vie

assurances vie

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

35 La chartreuse de la Valsainte 51

1. Quel canton ? Quelle région naturelle ?
2. Où se trouve le soleil par rapport à celui qui a pris cette photo ?
3. Dès le début de la chrétienté, des chrétiens se sont groupés en communautés dont les missions ont été très diverses : œuvres charitables, évangélisation, méditation, prières, etc. Ces communautés se sont multipliées rapidement et elles ont formé des groupements bien distincts : bénédictins, cisterciens, chartreux, etc. Ce sont les chartreux qui ont fondé le couvent de la Valsainte (= chartreuse). Les chartreux vivent dans des ermitages reliés à un cloître commun.
4. Repère sur cette photo : les petites maisons des chartreux, les jardins attenants à chaque maison, les séparations, (compte le nombre de places disponibles), l'église commune, la chapelle, le cimetière.

Voir : La Suisse vue d'avion (Avanti Club), p. 98.

36 Le remaniement parcellaire 52

Cette photographie représente une partie de la plaine du Seeland.

1. Traduction : le ... des ...
2. De quels lacs s'agit-il ?
3. Dans quelle région naturelle de la Suisse sommes-nous ?

* * *

Dans ton livre de géographie de la Suisse, au chapitre de l'agriculture, tu peux voir une région du canton de Neuchâtel avant et après le remaniement parcellaire.

La région que tu vois sur cette photographie a donc été remaniée.

4. Quels sont les avantages d'un remaniement parcellaire ?
5. Quelles sont les difficultés qu'on rencontre lorsqu'on veut ainsi créer une nouvelle disposition des domaines ?

Voir : La Suisse vue d'avion (Avanti Club), p. 58.

Quelques réflexions sur l'orientation professionnelle par J. Schwar

La maturité professionnelle est un sujet important qui a déjà fait l'objet de nombreuses études par des psychologues de tous les pays ; mais au lieu de parler de maturité, il serait préférable de penser tout d'abord à la maturation professionnelle. La différence entre ces deux termes est bien connue.

La maturation est un progrès successif vers la maturité ; tandis que la maturité, c'est l'état des choses parvenues à leur complet développement. Le mot de maturation convient pour la circonstance, car ce n'est souvent qu'après de nombreuses hésitations que l'adolescent arrive à se concentrer sur une activité déterminée qui sera peut-être celle de toute sa vie.

Cette maturation professionnelle repose en grande partie sur les penchants des individus, sur leurs goûts souvent changeants, mais qui un jour doivent se fixer. Nous allons examiner quelques aspects de ce problème tel qu'il se pose chez nous et d'une manière générale dans les pays où règne la liberté individuelle. Mais auparavant, il n'est pas inutile de faire une incursion dans des pays où les conceptions de vie sont différentes des nôtres. L'erreur que l'on commet trop souvent, c'est de vouloir ignorer systématiquement tous les efforts, toutes les expériences, en un mot, tout le travail qui s'accomplit dans des pays dont les idées politiques nous sont étrangères. Aussi voulons-nous aujourd'hui essayer de comprendre ce qui se fait en URSS dans le domaine de l'orientation professionnelle, dans quelle mesure, on tient compte des désirs des adolescents et de leurs familles. Nous verrons ensuite nos propres conceptions.

Disons tout de suite que l'O.P. en Russie s'appuie sur les besoins de l'économie, et lorsque ces besoins changent, il y a obligation d'adapter les mêmes individus à des tâches nouvelles. Il y a là une expérience intéressante à suivre, car elle envisage toute la population scolaire et est par ce fait liée au système éducatif général, et ce système éducatif ne connaît pas notre division formelle entre primaire, secondaire et supérieur. Il est unique et polytechnique. La spécialisation s'accomplit sur le plan pré-professionnel et non sur le plan « du niveau culturel ».

Les examens d'O.P. interviennent comme un prolongement de l'orientation scolaire ou plutôt font corps avec elle. Ils prennent toute leur valeur lorsque le jeune homme passe du plan pédagogique au plan de la production (si l'on veut du plan scolaire au plan du métier). C'est à ce moment qu'intervient le cadre des besoins en main-d'œuvre élaborés par les services de planification et sujets, bien sûr, à révisions périodiques.

Les centres d'orientation sont informés par la « section locale du plan » des besoins en apprentis. Des groupes de jeunes gens sont alors répartis en tenant compte essentiellement de leur **adaptabilité probable** à la profession envisagée. Ils ont le choix entre trois solutions :

1. Continuer leurs études.
2. Passer dans un technicum pour un apprentissage.

3. Entrer en apprentissage direct dans un atelier ou dans une usine.

On ne leur conseille pas un métier ou une occupation spécifique, mais une école, une usine ou un bureau.

Plutôt qu'à une orientation technique différentielle, on aura affaire à une orientation professionnelle générale, en rapport avec le niveau professionnel auquel l'individu pourra finalement s'adapter comme ouvrier utile. On met donc l'accent sur l'adaptabilité professionnelle. L'adaptation au travail dans une profession donnée est le but de l'orientation. Dans ces conditions, les aptitudes spécifiques, les goûts ou intérêts de l'enfant passent au second plan, l'aptitude étroitement délimitée devenant contraire à une adaptation probable plus large de l'adolescent. Quant à ses goûts, ils trouvent leur limite, là comme ailleurs, dans les exigences de la production.

Ce système a aussi trouvé son application dans le choix des cadres. Le processus est le suivant :

Au début de chaque année, un plan des besoins en spécialistes ayant terminé leurs études supérieures est dressé ; six mois avant l'achèvement des études le poste de chaque jeune spécialiste est fixé, l'entreprise désignée. En même temps que leur diplôme, les spécialistes reçoivent une feuille de route ; lorsqu'ils sont parvenus à destination, le directeur de l'entreprise désignée est tenu d'utiliser les services du spécialiste durant un certain laps de temps.

Des sanctions sont applicables aux jeunes spécialistes qui, à l'achèvement de leurs études, se placeraient de leur propre initiative. Des sanctions sont également applicables aux dirigeants des entreprises acceptant des jeunes spécialistes non munis de feuille de route.

Sur cette voie, les autorités russes ont été conduites à rejeter de plus en plus les méthodes classiques d'évaluation des aptitudes, en particulier par les tests. On peut affirmer que la psychotechnique a été pratiquement éliminée dans le domaine de l'orientation professionnelle.

Par contre les travaux de loisirs auxquels tous les élèves des écoles prennent part permettent par des observations répétées de savoir dans quelle branche économique l'individu réussira le mieux.

En résumé, comme nous l'avons exprimé plus haut, c'est l'économie du pays qui prime.

Il en est tout autrement chez nous : On met l'accent sur l'**individu**, les besoins de l'économie venant en dernier lieu.

En France, en Italie et dans un ou deux autres pays, on commence pourtant à s'inquiéter de ces besoins. Autrement dit, des économistes s'occupent de la prévision de l'emploi.

En France, notamment, Fourastié et de nombreux collaborateurs étudient depuis quelques années, en se basant sur des statistiques et en consultant régulièrement des chefs d'entreprises, ce que deviendront tels ou tels métiers dans 3, 4, 5, voire 10 ans. Les résultats de leurs enquêtes seront par la suite communiqués aux conseillers de profession qui pourront aviser les

familles. Je pense que c'est heureux que l'on se préoccupe d'un problème sérieux.

Nous croyons savoir qu'en Suisse, l'Ofiamt songe aussi à déterminer les besoins des diverses branches de notre économie dans un avenir proche et lointain.

Cela est surtout important pour les professions intellectuelles, car il est nécessaire que les jeunes gens, après de longues études, trouvent un emploi correspondant à leur formation.

Aujourd'hui on manque d'intellectuels, nous en sommes tous conscients. En sera-t-il encore longtemps ainsi ? Si leur nombre devenait trop grand par rapport au besoin réel du pays, cela poserait un problème grave et difficile à résoudre. Nous ne voulons pas oublier un passé récent. Si Hitler est arrivé au pouvoir en Allemagne, c'est parce que le nombre des chômeurs dans ce pays était considérable, et, parmi eux, les intellectuels formaient une cohorte puissante.

Je me souviens qu'une place de concierge d'un établissement scolaire avait été mise au concours à Cologne. Les postulants furent, comme vous l'imaginez, très nombreux ; parmi eux figuraient une dizaine de personnes graduées de l'université.

Il y a peu de temps, un banquier lausannois, intervenant dans une discussion lors d'une assemblée publique, affirmait qu'à Zurich, une Compagnie d'assurances avait engagé un fonctionnaire porteur du titre de Dr en droit. Bien que très bien rétribué, il était mécontent de son sort parce que son travail journalier consistait à classer des polices d'assurances.

Est-il besoin d'ajouter que bon nombre d'adolescents ayant quitté l'école à 16 ans, puis appris un métier manuel ou commercial, réussissent souvent mieux dans la vie que ce Dr en droit, parce qu'ils trouvent plus de satisfactions dans la tâche qu'ils ont à accomplir.

Au reste il serait fort souhaitable de connaître l'évolution économique de notre pays et les prévisions de l'emploi, et cela surtout en ce qui concerne les professions libérales. Il serait utile de savoir à l'avance de combien de médecins, d'avocats, de notaires, d'ingénieurs, d'enseignants notre pays a besoin.

J'ai pensé que ce préambule était nécessaire avant de parler plus particulièrement de la maturation professionnelle telle que nous la comprenons chez nous et dans la plupart des pays de l'ouest de l'Europe actuellement.

Une première question qui me paraît importante est celle de savoir à quel âge un adolescent peut se vouer à une activité professionnelle. Un jeune homme ou une jeune fille qui continuent des études après 15 ou 16 ans s'aiguillera vers un métier après avoir parcouru le programme des écoles secondaires supérieures et obtenu soit le baccalauréat, soit le diplôme de maturité, mais pour un garçon qui s'oriente vers un métier manuel dont l'apprentissage dure 3 ou 4 ans, l'âge de maturité est en général de 15 ans.

De nombreuses enquêtes ont été faites à ce sujet. L'une d'entre elles, basée sur des renseignements venant des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, effectuée par le Dr Heinis, arrive à la conclusion que dans ces cantons, cette maturité professionnelle se situe entre 15 et 16 ans. Il y a des exceptions : tel enfant est physiquement et parfois intellectuellement mûr pour entrer dans la vie active à 14 ans, d'autres seulement à 17, 18 ou 19 ans.

Nous savons tous que pour tenir le coup dans certains apprentissages de métiers manuels, il faut une résistance physique et morale suffisante, sans quoi l'apprentissage est voué à un échec. Il fut un temps où

nous passions dans les classes terminales de Lausanne avec le médecin scolaire afin de prendre un premier contact avec les élèves. Le médecin pesait, mesurait, auscultait les élèves et pour chacun d'eux appliquait la formule : indice de constitution du Dr Pignet qui se présente ainsi :

$$T - (P + C)$$

T = taille ; P = poids ; C = périmètre thoracique. Le nombre que l'on obtient donne une indication sur la robustesse de l'enfant.

Il était ainsi facile de voir ceux qui étaient infantiles et qui par conséquent avaient besoin de rester encore un an à l'école. Il arrive par contre que de gros lurons s'ennuient en classe où ils n'apprennent plus rien. Tout ce qui est scolaire les dégoûte. Peut-on les placer dans un atelier pour entreprendre une sorte de pré-apprentissage qui leur permet de prendre goût à une activité déterminée ? Cela se fait ici ou là avec succès. La Chambre de commerce de Paris a, par une institution très connue, prévu le passage d'élèves se destinant à embrasser une carrière manuelle, dans des ateliers divers où l'on travaille le fer, le bois, le carton, etc. Les jeunes âgés de 14 ans déjà, avant de se fixer pour l'apprentissage d'un métier ont ainsi l'occasion de s'essayer dans plusieurs activités diverses. Cela rappelle un peu ce que l'on a prévu dans le canton du Valais où les élèves en âge d'entrer en apprentissage sont groupés dans un internat à Sion, durant quelques semaines, et, sous l'œil attentif d'artisans et de psychologues, transforment divers matériaux à l'aide de nombreux outils.

Dans le canton du Tessin également avec l'appui des Ecoles complémentaires professionnelles, on applique le même principe.

Ajoutons, pour en revenir à ce que nous disions au sujet de l'URSS, que l'organisation des loisirs dans ce pays, si le régime de liberté dans le choix du métier existait, serait un des meilleurs moyens d'orientation parce que l'adolescent trouverait lui-même ce qui lui convient ; en particulier, il se rendrait facilement compte si le matériau à transformer lui est sympathique ou au contraire s'il a pour lui une sorte de répugnance, d'idiosyncrasie pour employer un terme scientifique.

Je voudrais ouvrir ici une parenthèse. Nous savons tous que les mariages de raison durent souvent plus que les mariages d'amour. En apprenant un métier, on s'engage pour la vie, aussi faut-il réfléchir à toutes les conséquences de cet engagement.

Si telle tâche professionnelle ne paraît pas être tout à fait du goût d'un individu, il ne faut pas oublier que les heures de loisir toujours plus nombreuses permettent au travailleur de s'adonner à une activité compensatrice, sorte de violon d'Ingres, qui fait mieux accepter le métier qui ne donne pas entière satisfaction. Et là se pose une question : quand une entreprise familiale est florissante, faut-il pousser les enfants à continuer le travail des parents, ou les laisser entièrement libres de choisir une autre carrière ? A moins que l'adolescent soit pris par une vocation irrésistible, je pense que l'on peut lui conseiller de suivre les traces de sa famille dans le domaine professionnel.

Au reste très souvent les aptitudes et les goûts pour une activité déterminée coïncident. Ainsi celui qui a des dons pour la musique aura du plaisir à travailler un instrument que ce soit le piano ou tout autre instrument à vent ou à cordes. Un enfant aimant se mouvoir dans les mathématiques résoudra avec une grande satisfaction toutes sortes de problèmes. Mais il arrive

parfois qu'un élève doué pour une branche d'étude préfère une autre discipline, c'est pourquoi si l'on admet une orientation continue dont on parle beaucoup maintenant, il sera facile au conseiller-psychologue de faire des suggestions, par exemple de dire à l'enfant : « Tu réussis très bien dans les mathématiques, la physique moderne qui s'appuie entièrement sur cette discipline ne t'intéresserait-elle pas ? Voici les portes qui s'ouvriraient après tes études ? »

A un autre élève travaillant avec une habileté extraordinaire de ses mains, mais qui désire entreprendre des études supérieures plus ou moins abstraites, parce que c'est son goût, le conseiller attirerait son attention sur les professions manuelles pouvant lui convenir et dans lesquelles il deviendrait facilement maître.

Il s'agit de suggestions, uniquement. Si malgré tout, les jeunes gens persévèrent dans leurs intentions qui les obligent à un immense effort, c'est leur droit. Ayant vaincu certains handicaps ils honoreront certainement un jour leur profession.

C'est Charles de Gaulle qui, dans « Le fil de l'épée », a dit cette parole très juste : « La difficulté attire l'homme de caractère, car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même ».

Dans tous les cas les suggestions dont il est question plus haut font réfléchir les adolescents et les aident à se mieux connaître. On peut signaler à ce propos le « casework », né en Amérique et qui, assez récemment a été introduit en Europe, où il a fait l'objet de plusieurs études, effectuées surtout par des travailleurs sociaux. Mais d'abord, que faut-il entendre par ce mot américain ? On peut le traduire de diverses manières. En français, l'expression la plus fréquemment admise est la suivante : « Service social des cas individuels ».

Il arrive que des individus, malgré tous les efforts effectués par le personnel chargé du placement, ne s'adaptent pas au milieu où ils doivent travailler. C'est en étudiant les causes des échecs que l'on est arrivé à préciser une technique pour remédier à ces déficiences. On peut retenir trois aspects de cette technique : Le respect, la participation, la compréhension.

Il s'agit tout d'abord de respecter la liberté de chaque individu qui est capable de faire quelque chose par lui-même. En orientation professionnelle, cela peut signifier que l'orienteur devra donner à l'enfant la possibilité de prendre conscience de son propre problème. Il faut arriver à ce que l'adolescent, dans les limites de ses aptitudes dise lui-même ce qu'il veut apprendre. Par un entretien bien dirigé, il est possible d'arriver à ce résultat comme aussi de faire comprendre aux parents le problème de l'enfant. Le conseiller de profession n'impose rien, il se contente de donner des précisions.

On veut donc que le garçon ou la jeune fille participe aux projets qui les concernent. Ils doivent faire eux-mêmes un effort pour résoudre leurs difficultés.

Trop souvent, s'il n'est pas guidé dans ses recherches, l'adolescent s'égare et croit avoir trouvé ce qui lui convient en se basant sur des causes futiles.

M. Zulliger, professeur à l'Université de Berne, a fait de nombreuses expériences dans le domaine de la maturité professionnelle. Dans une conférence donnée à Lucerne l'an dernier, il mettait en garde les orienteurs contre des désirs prématurés des jeunes. Il donnait de nombreux exemples tirés de sa longue pratique d'orienteur-psychologue. Un jour, dit-il, nous

avons fait une longue course de montagne. Nous avons été surpris par la pluie. Nous nous étions abrités plusieurs heures dans une vieille grange où les élèves avaient épuisé leurs provisions de voyage. Au retour, les élèves se précipitèrent dans la première boulangerie du premier village rencontré. Le boulanger, homme affable, fit visiter à la petite troupe les machines de son laboratoire et lui expliqua avec beaucoup d'enthousiasme le plaisir qu'il avait à manipuler la farine pour en faire du pain et de la pâtisserie.

Après cette course de montagne, beaucoup d'élèves désiraient faire un apprentissage de boulanger parce qu'au moins, disaient-ils, « dans ce métier, on n'a jamais faim... » Le désir professionnel était uniquement fondé sur cette impression de faim qu'avaient éprouvé ces jeunes à un moment donné.

M. Zulliger cite un autre cas, c'est celui d'une jeune fille qui va passer ses vacances chez une tante, laquelle possède une boutique de lingerie très connue et dont la clientèle est nombreuse. La tante se déplace en auto. La jeune fille fascinée par cette auto dans laquelle, à côté de sa tante, elle fait parfois de jolies promenades à travers la campagne, demande à ses parents de pouvoir faire un apprentissage de vendeuse dans un magasin de lingerie. Ce qui captive l'adolescente, c'est l'auto et non le métier. Dans une composition libre, elle explique : « Si j'apprends le même métier que ma tante, plus tard, je pourrai aussi diriger un magasin et m'acheter une auto... »

L'information professionnelle à l'école est de première importance, mais encore faut-il être prudent dans ce domaine-là.

Il me souvient de conférences données par des maîtres d'état à des élèves de classes de fin de scolarité. L'un d'eux parlait de son métier avec tant d'enthousiasme, présentant aux élèves diverses pièces fabriquées dans son atelier, montrait une quantité d'avantages que procurait l'activité qu'il exerçait. Bref, tout était si bien expliqué, si convaincant que beaucoup d'élèves estimaient que le métier décrit par cet artisan était le métier idéal, celui qu'il fallait apprendre.

A mon avis, c'est aussi une erreur au point de vue orientation professionnelle que de faire travailler aux élèves une seule matière première dans les leçons de travaux manuels, le bois par exemple, comme c'est le cas dans bon nombre de localités, parce que les garçons qui réussissent bien seront tentés de penser que le choix du métier doit se faire parmi ceux dont le matériau de base est celui qu'ils ont appris à connaître.

La présence d'ateliers importants, d'usines prospères a une grande influence sur le choix professionnel des adolescents.

Dans une enquête faite par un orienteur dans une ville qui se développe rapidement, l'auteur fait la remarque suivante : « Depuis que de nombreuses industries sont venues s'installer dans la localité, les jeunes se passionnent pour divers métiers qui ne les intéressaient pas autrefois. »

Peut-on savoir si le garçon ou la jeune fille fréquentant leur dernière classe sont mûrs pour apprendre telle ou telle profession. Dans une large mesure, on peut répondre oui. L'enfant normal, à partir de 14 ou 15 ans se préoccupe de son avenir, il se renseigne sur les activités pouvant lui convenir. Il lit des ouvrages, s'informe, auprès de camarades apprentis, des machines, des outils se trouvant dans les ateliers. Il connaît les principales entreprises existant dans la contrée où il habite, les matériaux que l'on transforme.

Dans une interview bien dirigée, l'orienteur pourra ainsi savoir ce qui convient au candidat venu le consulter.

Si vous voulez bien me suivre encore un instant, je vous parlerai encore des élèves qui désirent poursuivre des études. Ils entrent à l'école secondaire à 10, 11 ou 12 ans. Trop souvent dans nos divers cantons, si ces jeunes ne peuvent assimiler un programme difficile, ils échouent et doivent quitter l'établissement. J'ai connu des personnes qui toute leur vie avaient gardé d'un tel échec une immense amertume, et pourtant ces personnes avaient réussi dans leur carrière. Ne parlons pas de la famille qui, la plupart du temps, est mortifiée par l'échec de leur enfant. J'ai été heureux d'apprendre qu'ici ou là, on ne renvoyait plus les enfants incapables de dominer un programme d'étude pour diverses raisons (santé, conflit dans la famille, etc.) mais on cherchait pour eux une solution à leur mesure. Le canton de Berne a, si je suis bien informé, abandonné le système de renvoi des élèves aux possibilités limitées. Pour chaque cas on trouve une solution idoine.

Si l'on admet l'orientation continue, et je pense que pour les enfants qui font des études c'est nécessaire, il faudrait qu'il y ait dans chaque établissement un orienteur-psychologue à même d'examiner les élèves, les encourager, les conseiller et pouvant faire le pont entre l'école et la famille. Cet orienteur, en voyant souvent les parents, pourrait leur faire comprendre combien certains préjugés sociaux sont vains. Préjugés si vivaces dans notre monde moderne.

Certaines familles par exemple dont les membres embrassent habituellement des professions libérales repoussent avec mépris l'hypothèse de professions commerciales ou manuelles.

Cet état d'esprit se révèle néfaste sur le plan national en encombrant, en temps normal bien sûr, certaines professions au détriment d'autres trop négligées, et il conduit certains jeunes à des orientations défectueuses.

C'est encore cet orienteur-psychologue qui, en suivant les élèves, pourrait leur faire accepter dans certains cas d'exercer le même métier que leur père. Souvent nous avons entendu des artisans nous dire : « C'est tout de même malheureux, j'ai créé avec beaucoup d'efforts une entreprise qui marche bien, et mon fils ne tient pas à me succéder. »

On peut se demander si la liberté absolue dans le choix d'une carrière correspond toujours à une réelle maturité professionnelle ?

Il serait grandement intéressant de savoir pour quelles raisons, l'adolescent se détermine pour telle occupation, plutôt que pour telle autre. Pierre Bovet a déjà abordé ce problème dans son livre « L'instinct combattif chez l'enfant ».

Des études sont en cours actuellement. Des chercheurs désirent connaître les raisons profondes de ce choix définitif pour telle activité. Szondi, auteur du test qui porte son nom, a proposé diverses raisons qui faisaient que tel individu désirait s'adonner à un travail déterminé plutôt qu'à un autre. Piorkowski égale-ment. Il faut bien avouer que nous ne sommes pas encore fixé sur ce sujet.

La chose importante, c'est que l'individu trouve le plus de bonheur possible dans une activité qu'il exercera de longues années ; or, ce n'est pas nécessairement une activité fondée uniquement sur ses goûts qui rendra la personne heureuse, d'autres facteurs, en particulier des facteurs économiques, comme nous venons de le voir, doivent aussi être envisagés. J. S.

Une page d'histoire : JULES CÉSAR

LES IDES DE MARS (15 mars 44)

Après Thapsus, César avait été accueilli à Rome par l'allégresse des foules, et cette allégresse n'était pas feinte ; elle n'était pas le délire après les bons repas des triomphes mais l'expression du désir de la nourriture assurée et du règlement de la question des loyers. Les légionnaires l'avaient acclamé dictateur pour cinq ans comme ils allaient l'acclamer pour dix ans après Munda.

Que représentait cette frénésie dans l'octroi des honneurs si l'on pense que César avait été dictateur en 49 et 47, consul en 48 et 46 et qu'il était dès lors en possession de tout pouvoir convertible en autocratie de droit divin ? Pas autre chose assurément qu'une manifestation de délire collectif.

Comment allait-il résister à cet engouement ? Question controversée dans laquelle nous essayerons de voir un peu clair. Il n'ignorait pas que dans son parti il y avait des contradictions : des amis cultivés, sincères et dévoués, et d'autres qui s'étaient joints à lui par opportunisme, à l'affût, comme dans tous les régimes dictatoriaux, des moindres défaillances du maître. Qu'il se sentit fatigué de tant d'efforts, nul n'en doute ; mais que son caractère fût devenu irascible et ne supportât pas un avis, qu'il remuât dans son esprit des projets fantastiques et irréalisables, qu'il fût très diminué comme semble le montrer le buste à la figure ravagée

et asymétrique qui est au Louvre, c'est une autre affaire. Il est vrai qu'il méditait sérieusement le projet d'envahir la Perse pour compléter une entité géographique et politique ne lui paraissant nullement chimérique et de restaurer en sa faveur la royauté sur des bases divines.

Une pluie d'honneurs allait retomber sur lui le 1^{er} janvier 44 quand le Sénat lui vota les honneurs divins, lui décida l'érection d'un temple avec prêtres attitrés, le nomma dictateur à vie, changea le nom du mois Quintiles (5^e mois) en Julio (juillet) et lui accorda une garde personnelle de sénateurs et de cavaliers. Il semble bien que cet afflux d'honneurs ait obnubilé ses qualités de prudence quand, le 26 janvier, il chassa du Sénat les tribuns, personnages sacrés, parce que défenseurs du peuple. Le 15 février, à la fête des Lupercales (fête du dieu Pan), une « comédie montée » lui offrit par les mains de Marc-Antoine le diadème qui l'aurait consacré roi et mis au rang des monarques orientaux. Ce fut une faute énorme, la royauté étant une horreur aux yeux des patriciens romains.

Toutes ces considérations contribuèrent à préparer le complot dont l'idée première revient à Trebonius, nommé récemment gouverneur de l'Espagne. Le jeune Marcus Brutus de qui César pouvait être le père et Decimus Cassius en prirent la tête. Une soixantaine de représentants des grandes familles et des officiers y participèrent et, chose extraordinaire, gardèrent plu-

sieurs semaines le terrible secret, ne tenant jamais de séance commune, n'ayant que des contacts d'homme à homme. Ils décidèrent le meurtre pour le 15 mars, à la séance du Sénat fixée ce matin-là, deux jours avant le départ de César pour l'expédition de Perse, que le jeune Octavien, petit-neveu et fils adoptif du dictateur, préparait en Macédoine. Nous vous laissons penser quelles devaient être les hésitations et les peurs des conjurés si la conjuration avait été découverte.

Elle ne le fut pas ; mais l'aube du 15 mars risqua de ne pas apporter la réalisation du projet, César s'étant senti indisposé et ayant désiré le renvoi de la séance. Brutus eut le courage d'aller le presser de venir à la Curie où les conjurés se ruèrent sur lui. Il se défendit comme un lion, mais ayant reconnu Brutus, se voila la face avec sa toge et se laissa frapper.

Ce crime atroce sema l'épouvante dans la Curie et dans la ville. Les conjurés n'avaient pas pensé à ce qu'ils feraient après le meurtre. Seul Antoine ne perdit pas le nord. Avec Octavien et Lépidé (intime de César), il constitua le second triumvirat qui trouva devant lui une situation catastrophique. Brutus et Cassius s'étaient enfuis en Macédoine ; la guerre civile recommençait tandis que les triumvirs recouraient à de féroces proscriptions pour faire face au pressant besoin d'argent.

L. Bg.

POUR NOËL

Bibliographie « L'Heure adorable »

Le joli titre — un titre de poète — pour un recueil de chants de Noël ! Oui, c'est à l'enseigne de *L'Heure adorable* qu'Henri Devain, instituteur à La Ferrière, s'est décidé à publier une série de Noël dont il a composé

le texte et la musique. Ceux qui connaissent *Rumeurs, Hiver gaillard* et *Au jardin de ma tendresse* — pour ne citer que les derniers recueils d'Henri Devain — savent, je pense, que le poète de La Ferrière est aussi musicien, et qu'on lui doit déjà des chœurs mixtes et de charmants chœurs d'enfants.

L'ouvrage qui paraît aujourd'hui aux Editions Chante-Jura, La Ferrière¹, sous une couverture illustrée par Serge Voisard, se présente de la façon la plus engageante et agréable. Les 10 chœurs à deux ou trois voix égales enchanteront les futurs interprètes — et leurs auditeurs — par leur simplicité, leur ligne mélodique pleine de la tendresse que provoque le mystère de la Nativité.

Texte et musique se complètent harmonieusement et forment un tout de la plus belle venue.

Voilà bien le recueil rêvé pour tous ceux qui cherchent à enrichir et à renouveler leur prochaine fête de Noël, que ce soit en famille, en classe ou dans les groupements de jeunesse.

Il faut ajouter que ces Noël d'Henri Devain peuvent se chanter soit a capella, soit avec accompagnement de piano (un accompagnement facile, bien propre à intéresser de jeunes pianistes amateurs).

Il me reste à féliciter et à remercier Henri Devain de l'heureuse contribution qu'il vient d'apporter à l'art mis au service de la jeunesse. Je suis persuadé, quant à moi, que *L'Heure adorable* trouvera place rapidement dans nos familles et dans nos classes, pour la joie de nos enfants et le bonheur de ceux qui les aiment.

Robert Simon.

¹ *L'Heure adorable*, 10 Noël pour voix égales, avec accompagnement de piano non obligé. Editions Chante-Jura, La Ferrière. Prix : Fr. 6.50.

A. Compte d'association 2e année

Trois amis A, B, et C se sont associés pour acheter des pommes de terre, 1 800 kg, à 28 fr. le quintal. Ils ont payé 9,20 fr. aux T.L. pour le transport Moudon-Lausanne, 15 fr. à A qui s'est chargé avec sa camionnette de la livraison à domicile, 7 fr. à B qui s'est chargé de la comptabilité et 4,80 fr. pour les sacs.

A a pris 250 kg, B 300 kg et C 350 kg au prix de revient. Le solde a été vendu à 0,35 fr. le kg à des particuliers. Le bénéfice ainsi réalisé a été réparti également entre les trois associés.

Etablissez le compte général de l'association :

Prix de revient — Prix de vente — Bénéfice — Comptes particuliers — Compte de caisse, sachant que A a son compte crédité de 15 fr. pour le transport à domicile, B a son compte crédité des frais comptables et du prix des sacs et que C a payé les pommes de terre et le tram.

Réponses A :

Prix de revient du kg : 0,30 fr.

Bénéfice par associé : 15 fr.

A Solde débiteur de A : 45.— fr.

B « « B : 63,20 fr.

C « créancier de C : 423,20 fr.

Balance de caisse : 423,20 fr.

B. Compte d'association 2e année

Trois frères, Paul, André et René ont acheté une pièce de vin rouge, 203 litres à 3,50 fr. le litre. Le transport C.F.F. et le camionnage ont coûté 14,60 fr., le renvoi du fût vide 8,90 fr., les étiquettes et les bouchons 39 fr. Une somme de 10 fr. a été allouée à René pour les frais comptables.

Le vin a été mis en bouteilles de 7 dl. Paul en a pris 90, André 70 et René 50 au prix de revient. Le solde a été vendu à des particuliers à 3,30 fr. la bouteille. Le bénéfice ainsi réalisé est réparti également entre les trois associés.

Etablir le compte général de l'association :

Prix de revient — Prix de vente — Bénéfice — Comptes personnels — Compte de caisse :

sachant que Paul a payé le vin, André le transport et le renvoi du fût et René les bouchons et les étiquettes.

Réponses B :

Prix de revient d'une bouteille 2,70 fr.

Bénéfice par associé 16.—

Solde créancier de Paul : 483,50 fr.

Solde débiteur d'André : 149,50 fr.

Solde débiteur de René : 70 fr.

Balance de caisse : 483,50 fr.

A. Dutoit

Etude de texte

Après la publication d'une série de morceaux s'adressant plutôt à de jeunes élèves, voici un texte qui, sans être hors de portée des cadets (voir les histoires d'Indiens !), passionnera surtout les grands...

(Pendant la dernière guerre mondiale, en France occupée, Jean-François sert dans les forces françaises secrètes qui luttent contre les Allemands. Cette nuit, il doit mener un chef important de la Résistance, de la côte à un sous-marin anglais qui attend au large.)

L'obscurité était profonde. Pourtant les arêtes des rochers abrupts qui crénelaient la crique se devinaient sur le fond du ciel de nuit. Une grotte formait le fond de l'entaille étroite et sauvage en forme de flèche dentelée, par où la mer pénétrait dans la côte aux cent détours.

Jean-François était couché sur le sable au fond de la crique et si près de la mer que les vagues les plus longues mouillaient ses pieds nus. Il portait un pantalon de toile relevé jusqu'aux genoux, un vieux chandail de laine, et se sentait merveilleusement bien dans ses vêtements légers et lâches. A intervalles réguliers, il fermait les yeux pour mieux entendre ce qui se passait au creux de la nuit et pour mieux voir ensuite. Jean-François avait appris à déjouer les mirages des ténèbres qui forment des ennemis et de la peur avec rien.

Une risée vint cingler le sable. Jean-François fut content de la sentir s'apaiser. Il ne craignait pas la houle. De tous les exercices où il excellait, les jeux nautiques étaient ceux qu'il pratiquait le mieux. Il connaissait sa force. Il connaissait son adresse. Même par mauvais temps il était sûr de mener l'esquif échoué à portée de sa main jusqu'au bâtiment britannique. Mais Jean-François préférait une eau calme pour son passager ; il n'avait peut-être pas le pied marin. Jean-François ferma les yeux et ne fut plus qu'une sorte d'antenne à l'écoute. Rien ne bougeait autour de lui que le flot. Très loin en haut, sur la route en lacets qui surplombait les entailles de la côte, un moteur bruissait faiblement...

Jean-François se souleva légèrement sur les coudes. Toute pensée était suspendue en lui. Il était certain d'avoir entendu quelqu'un remuer à la pointe des rochers qui, du côté droit, protégeaient la crique. L'homme devait être très habitué au terrain. Il n'avait pas fait plus de bruit qu'un clapotis de l'eau emportant un caillou. Maintenant le silence était entier de nouveau. Le patron allait arriver d'un instant à l'autre. Et d'un instant à l'autre le signal pouvait s'allumer dans la nuit. Ce guetteur inconnu ne devait pas les voir. Jean-François se mit à ramper le long de la plage. Confondu avec le sable mouillé, Jean-François, léger et glissant comme une couleuvre, traverse rapidement le pourtour de la crique. Il aperçut alors, entre deux blocs de pierre, un autre bloc, aussi immobile, mais d'une ombre un peu plus grise. C'était l'homme. Jean-François avança de quelques centimètres. Il était maintenant à bonne portée et rassembla ses muscles. Mais l'homme disparut brusquement derrière un rocher...

Joseph Kessel

Compréhension du texte

1. L'auteur n'a pas décrit le ciel de nuit ; fais-le à sa place !
2. Quel sentiment anime Jean-François dans cette nuit, dans ce danger qui rôde ?

3. Note plusieurs détails montrant que Jean-François ne craint pas la mer.

4. Peux-tu expliquer : « ...il fermait les yeux pour mieux entendre ce qui se passait au creux de la nuit et pour mieux voir ensuite ? »

5. Notre héros a une qualité morale qui domine de loin les autres. Laquelle ? Indique quelques passages où elle apparaît.

6. Le dangereux « métier » de Jean-François exige aussi des qualités physiques ; cite-les.

7. Jean-François a entendu un bruit suspect ; indique, dans l'ordre, toutes ses réactions à partir de ce moment-là.

8. Jean-François ne pense pas : « C'est un copain », mais immédiatement : « C'est un ennemi ». Essaie d'expliquer pourquoi.

9. Jean-François a vu l'homme, et l'homme disparaît. Quelle erreur a bien pu commettre notre héros ?

10. A ton avis, l'inconnu est-il un adversaire digne de Jean-François ? Justifie ta réponse.

11. Cherche des titres à ce texte.

Composition

1. « Jean-François avait appris à déjouer les mirages des ténèbres qui forment des ennemis et de la peur avec rien. »

Imite cette phrase, mais Jean-François sera : pilote de ligne — chauffeur de « poids lourd » — mécanicien de locomotive — guide de montagne.

2. « Il n'avait pas fait plus de bruit qu'un clapotis de l'eau emportant un caillou. »

Imite cette phrase, mais tu te trouves : dans un bois — au galetas — à la cave — au bord de l'étang — sur l'alpage — dans le corridor de la maison — au lit.

3. « Il aperçut alors, entre deux blocs de pierre, un autre bloc, aussi immobile, mais d'une ombre un peu plus grise. C'était l'homme. »

Imite cette phrase dans trois exemples :

a) Jean-François est contrebandier ; il est midi, par un beau soleil, sur le col...

b) Jean-François est gendarme ; à la tombée de la nuit, à la lisière d'un bois...

c) Toi-même ; tu chasses un papillon précieux...

4. Donne un titre au 4^e §. Imite-le ; mais Jean-François est un être hésitant, nerveux, poltron.

5. Imagine une fin à cet épisode : a) dramatique b) émouvante c) comique.

Documentation

Ce texte est tiré d'un roman de Joseph Kessel : « L'armée des ombres ». Kessel est considéré actuellement comme un des grands « as » du reportage français.

Histoire

Cherche des ouvrages parlant de la 2^e guerre mondiale (dictionnaires, livres d'histoire, etc.), puis :

1. Dessine une carte de la France de 1939, de la France de fin 1940, de la France de fin 1942.

2. Ecris un résumé expliquant en peu de mots ce qu'était « la Résistance ».

On peut obtenir, au prix de 5 ct. l'exemplaire, une feuille contenant le texte et les questions chez Chs Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet s/Lausanne. Il reste encore quelques feuilles, au même prix de deux textes parus dernièrement : « Les Jeux de la Puce » de Pierre Mille, et « Le Boulanger » de Jean Violette.

1

- 5a
1. C'est la même région.
 2. Pour celle-ci.

2

- 3a
1. Le Jura.
2. 1000 m.
3. Reculet (ou Crêt de la Neige) — Randen.
4. Exploitation des forêts.
Élevage du bétail.
Horlogerie.
5. Peu ou pas de champs cultivés — altitude plus élevée.

3

9a

1. Saint-Gall.
2. Le Toggenbourg.
3. 894 m.
4. C'est le même village ; mais la photo est prise dans le sens opposé.
5. Sauvage et inculte.
6. Un ermitage.
7. L'élevage du bétail.
8. Les sports d'hiver (hôtels, funiculaire, télésiège).
9. L'établissement d'un funiculaire et d'un télésiège.
10. Les Churfirsten.

4

13

1. Terrain plat qui se prête bien à la grande culture et à une disposition régulière ; le terrain est utilisé au maximum.
2. Une coopérative.
3. Les asperges — les fraises — les poires.
4. Région très ensoleillée — terre sèche mais que l'on peut irriguer à volonté avec l'eau des bisses.
5. 390 m. × 450 m. 17,55 ha 912,6 abricotiers.

Voici un paysage bien connu.

1. Comment s'appelle ce fleuve ?
2. Cherche le nom du château que tu vois sur la rive gauche. Sur l'autre rive, tu vois des établissements industriels.
3. Qu'y fabrique-t-on ?
4. 5. Une ligne de chemin de fer passe sur le pont puis, grâce à un tunnel, sous le château. D'où vient-elle ? Où va-t-elle ?
6. Cherche une vue semblable dans ton livre de géographie et résous le problème qu'on te propose !
7. Quelle est la hauteur de cette chute ?

Voir : La Suisse vue d'avion (Avanti Club), p. 20.

38

53

Une frontière naturelle

Cette rivière est une *frontière naturelle* du canton de Neuchâtel.

1. 2. Elle se nomme et sépare la Suisse de
3. Quel est le nom du village que tu vois à l'arrière-plan ?
4. Cherches-en l'altitude.
5. Par quels moyens de communication peut-on y aller ?
6. Dans quel sens coule cette rivière ?
7. Tout au bas de la photographie, tu vois un bâtiment au bord de la rivière. C'est un hôtel, et il est très fréquenté. Pourquoi ? (Regarde sur ta carte ce qu'il y a 400 m. *en aval* de cet hôtel.)
8. Cherche encore l'heure approximative à laquelle cette photographie a été prise.

Voir : La Suisse vue d'avion (Avanti Club), p. 16.

Vos vacances cet hiver au soleil !

Choisissez nos voyages organisés par avion
Deux semaines, tout compris :

TUNISIE	dès Fr. 748.—
ILES CANARIES	dès Fr. 854.—
MAROC	dès Fr. 876.—
EGYPTE	dès Fr. 985.—
MADÈRE	dès Fr. 1171.—

Nombreux autres voyages, individuels ou en groupes avec guides expérimentés
Programmes détaillés, renseignements et inscriptions auprès de :

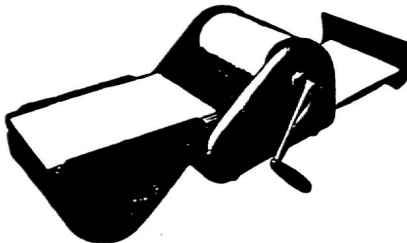
VOYAGES LAVANCHY S.A.

Lausanne 15, rue de Bourg
Tél. (021) 22 81 45

Vevey 18, rue du Simplon
Tél. (021) 51 50 44

TRANSPORTS INTERNATIONAUX — DÉMÉNAGEMENTS

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges.
Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 succursales, agences et bureaux

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Rôtisserie de la Mère Royaume

M. et Mme P. HAURI

A MIDI : LUNCH D'AFFAIRE à Fr. 10.—

Toutes les spécialités à la broche et au grill

A la brasserie : plat du jour à Fr. 4.— et mets de brasserie
Rue des Corps-Saints, Genève Tél. (022) 32 70 08

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEZ TÉL. (021) 23 05 12



Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure :

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

